

Commune de Marval

(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 7 Mai 2026

Ouverture de la séance à 20h00

Présents :

M. de Solms Régis, Mme Laurent Anne-Louise, M. Fauriot Jacques, M. Ferland Pierre, Mme Précigout Vicky, M. Coussy Adrien, Mme Audibert Fabienne, M. Nyland Kévin, Mme Linet Marie, M. Dominique Bertrand

Absente : Mme Léger Edith

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal
- Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 9/2026 du 31 mars 2026
- Autorisation de levée de la prescription quadriennale pour la reconstitution de carrière d'un agent
- Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection à la Lisonne
- Demande de subvention pour les travaux de la Lisonne
- Demande subvention pour les travaux au pont du Masbertier
- Désignation des élus représentants au sein du Syndicat Mix Bandiat – Tardoire
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Ferland Pierre se porte volontaire pour être secrétaire de séance. De ce fait il est le rédacteur de ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé à l'unanimité.

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 9/2026 du 31 mars 2026 :

M. de Solms procède à une relecture de la délibération portant sur les délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal. Il propose d'ajouter le point suivant du code général des collectivités territoriales : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-

cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il invite également le Conseil Municipal à préciser les juridictions auprès desquelles il peut intervenir pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou la défendre la commune : juridictions d'ordre judiciaire et administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Autorisation de levée de la prescription quadriennale pour la reconstitution de carrière d'un agent :

M. de Solms rappelle que cette prescription est un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps, ici quatre ans. Il précise que c'est pour le départ d'un agent à la retraite.

Mme Linet ajoute qu'il n'y aurait pas de sens à être contre la levée.

La demande d'autorisation pour remonter plus loin la reconstruction est approuvée à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection à la Lisonne :

La Commission voirie est en mesure de présenter trois devis pour cet ouvrage. Ceux-ci sont résumés par M. De Solms comme suit :

Ets SARDIN – 20135.04 € TTC

Ets BONNEFOND – 23950.57 € TTC

Ets HARDY - 19440 € TTC

Après étude de la commission de sécurité, le devis des Ets HARDY est celui qui a été retenu car il est le mieux-disant.

M. de Solms précise que le devis choisi par le Conseil Municipal ne sera pas signé pour demander des subventions auprès du Département. Une fois que l'envoi du récépissé de réception du dossier sera reçu, le devis sera signé.

M Coussy demande s'il est possible de prévenir avant l'entreprise qui est retenue pour que les matériaux soient commandés. M. de Solms répond qu'il faut voir avec l'entreprise, dire que le devis a été décidé en Conseil mais que la réponse du Département est attendue.

M. Bertrand dit que les travaux sont à faire avec ou sans subvention. M. De Solms est d'accord et ajoute qu'il y aura six semaines de délai.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Commission et accepte le devis de l'entreprise HARDY.

Demande de subvention pour les travaux de la Lisonne :

M. de Solms rappelle que les travaux devraient pouvoir commencer à signature du devis du fait de l'urgence de la situation pour les habitants de la Lisonne depuis des années.

La date de délibération au sujet des subventions ne pouvant intervenir qu'à l'automne 2026, M. de Solms souhaite dans un même temps en faire la demande.

La demande de subvention est accordée à l'unanimité et M. le Maire est légitime pour entreprendre cette action dans sa globalité.

Demande de subvention pour les travaux au pont du Masbertier :

M. de Solms évoque là encore l'urgence de la situation pour ces habitants en attente de solution depuis un certain temps maintenant pour accéder convenablement à leur domicile.

Un devis d'Ets DESTHERMES est donc présenté pour un montant de 19623.60 € TTC. Ce dernier prévoit la pose de deux dalles en béton ainsi que des garde-corps métalliques. Mme Linet évoque la question de l'esthétisme quant au choix des matériaux utilisés, notamment du béton. Elle rappelle l'importance de travailler avec des matériaux locaux. M. de Solms répond que cela permettrait un passage sûr pour un tracteur.

M. Bertrand suggère quant à lui des garde-corps en bois. Pour une durabilité accrue, M. Fauriot rappelle que le choix du métal est préférable.

La sollicitation de la demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

Désignation des élus représentants au sein du Syndicat Mix Bandiat – Tardoire :

M. de Solms demande si des volontaires souhaitent siéger au syndicat.

M. Fauriot se porte volontaire comme titulaire. M. Nyland se porte quant à lui volontaire pour être suppléant.

Questions diverses :

M. de Solms souhaite savoir si des membres du Conseil Municipal sont intéressés pour intégrer des commissions au sein de la Communauté de Communes (finances- lecture publique, vie associative, communication - développement économique et touristique, communication - urbanisme, planification - cycle de l'Eau, SPANC – petite enfance, enfance, jeunesse, sport - cohésion sociale – bâtiments – voirie - ordures ménagères). Un délai de réflexion sera laissé à la suite de la demande de Mme Linet.

M. Bertrand souhaite savoir pourquoi certaines tables et des bancs sont manquants sur la place du marché. M. de Solms explique que ces derniers ont été mises sous les tilleuls à côté de la salle polyvalente car ils ont été réclamés pour s'arrêter pour pique-niquer.

La séance se clôture à 20h15.

Pierre FERLAND,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Régis de SOLMS
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Régis', written in a cursive style.